

Soutien à la création d'entreprises : Cré-Entreprendre Initiative (CEI) Bilan d'activité intermédiaire et renouvellement de la convention cadre

Rapporteur : M. Vincent FUSTER, Vice-Président

| AVIS | | | |
|--------------------|-----------|--------------------|-----------|
| Commission n°2 | | Bureau | |
| séance du 03/10/03 | favorable | séance du 23/10/03 | favorable |

| Inscription budgétaire | |
|------------------------|--|
| BP 2004 | |

Rappel :

Cré-Entreprendre Initiative travaille depuis 1990 sur le département du Doubs à l'accompagnement des porteurs de projet en création d'entreprise, au financement en fonds propres des nouvelles entreprises et au suivi pendant les premières années d'activité. Un partenariat étroit a été engagé en 1999 avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour la dynamisation de l'action sur ce territoire.

Bilan au 30 septembre 2003

De janvier à septembre 2003, l'activité réalisée par CEI se décompose comme suit :

- 18 projets de création sur le territoire du Grand Besançon ont été expertisés lors des 8 comités d'agrément,
- 12 prêts d'honneur pour un montant de 73 100 euros pour la création d'entreprises installées sur le territoire de la CAGB. Elles ont permis la création de 20 emplois,
- 12 nouvelles entreprises suivies, ce qui porte à 85 le nombre d'entreprises suivies sur le territoire.

Bilan de la politique de soutien à la création d'entreprises de la C.A.G.B. à Cré-Entreprendre Initiative du 1^{er} janvier 1999 au 30 septembre 2003

La convention cadre quinquennale passée avec CEI prévoyait que la CAGB verse annuellement 22 867 € (150 000 F) au fonds destiné aux prêts d'honneur pour la création d'entreprises.

Compte tenu du haut niveau d'activité de CEI, tant en nombre de projets financés qu'en niveau de financement, un abondement complémentaire de 7622 € (50 000 F) a été versé en 2000, 2001 et 2002, portant le financement de la CAGB à 137 204 € (900 000 F) sur la période 1999-2003.

Sur cette même période, Cré-Entreprendre Initiative a ainsi financé 95 nouvelles entreprises installées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour un montant de 502 212 euros. Ces entreprises ont généré 171 emplois.

Sur les 95 projets aidés, 10 ont disparu représentant 14 emplois ;

- Sur 14 projets financés en 1999, 2 ont cessé leur activité, soit un taux de pérennisation à 5 ans de 85,7%.
- En 2000, sur 13 projets financés, 3 ont cessé, soit un taux de pérennisation à 4 ans de 77% ;
- En 2001, sur 27 projets financés, 5 ont cessé, soit un taux de pérennisation à 3 ans de 81,5% ;
- En 2002, sur 19 projets financés, aucun arrêt d'activité.

Sur les 95 prêts d'honneur ainsi attribués, seules 2 créances ont été abandonnées par CEI pour un montant total de 5 030 €, dont 50% financés par la CAGB (2 515 €).

Subsistent donc à ce jour 85 entreprises pour 157 emplois et une perte de créances de 5 030 €, dont 50% financés par la CAGB.

Perspectives

Compte tenu de l'effet-levier que procure la participation de la CAGB aux prêts d'honneur (pour 1000 € apportés par la CAGB, ce sont 6000 € mobilisés en quasi fonds propres par l'entreprise), du taux élevé de pérennisation des entreprises (85 au total) et des emplois (154), il est proposé de passer une nouvelle convention-cadre quinquennale selon les modalités suivantes :

- **Financement du fonds d'aide à la création d'entreprises « prêt d'honneur »** : la participation de la CAGB sera annuelle et définie par avenant à la convention-cadre en fonction du nombre de porteurs de projets financés, et de l'état de la trésorerie du fonds,
- **Financement de la mise en œuvre du dispositif sur le Grand Besançon** (organisation des comités d'agrément, mobilisation des acteurs sur le territoire, animation du réseau de bénévoles, recouvrement des prêts d'honneur....) : la participation de la CAGB sera annuelle et plafonnée à 7622 € sur la base de 10 dossiers financés par an au-delà de son objectif cadre de 10 créations par an (soit 762,2 € par entreprises). Elle sera définie par avenant à la convention-cadre en fonction du nombre de prêts d'honneur attribués sur la période de septembre à août de l'année N..

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- les principes du projet de convention-cadre à passer
- sa mise en œuvre pour 2004, soit un abondement au fonds « prêts d'honneur » de 22 867 €, et un financement du dispositif selon les modalités exposées ci-dessus.
- les principes du projet de convention-cadre à passer
- l'autorisation à donner au Président pour signer la convention-cadre

Les crédits correspondants seront à inscrire au BP 2004.

Pour extrait conforme,

Le Président